

Le seize juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente,

Le Conseil Syndical s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie de Nanteuil-lès-Meaux, sur une convocation en date du 03/06/2026 en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable par renvoi des articles L.5211-1 et L.5711-1 du même code.

Etaients présents : Fabrice BARDY, Hugues COURTIER, Pierre DELORME, Catherine DUCROT, Etienne GRANDJEAN, Emmanuel HUDE, Marie LEAL, Denis LEMAIRE, Vincent MENOT, Jean-Luc PECHARMAN, Régis SARAZIN, Emilie SURAY, Christophe VAMBRE, Françoise VASSELON.

Excusés : Cyprien BESNARD (pouvoir à Etienne GRANDJEAN), Benoit CODRON (suppléant Hugues COURTIER) Pierre-Edouard DHUICQUE, Aline MARIE-MELLARE, Arnaud PLOUY, Fernando RODRIGUES (pouvoir à Régis SARAZIN), Marc ROUQUETTE, Vincent VYT.

Absents :

Madame Marie LEAL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

LE CONSEIL SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, ouvrant l'expérimentation du CFU,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Compte Financier Unique 2025 du Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux présenté par Monsieur le Président,

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du Syndicat,

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comptable public,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Monsieur Régis Sarazin ne participe pas au vote.

ACTE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal du Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux comme suit :

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
22	22	14

Date de la séance 16/06/2026
--

Date de la Convocation 03/06/2026

Date d'affichage

N° de délibération 16062601

Objet de la Délibération

**Approbation du Compte
Financier Unique 2025**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
Le : _____

et publication ou notification
Le : _____

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	361.197,44 €	2.070.246,95 €
Investissement	419.022,70 €	3.449.824,96 €

PRÉCISE que ces montants permettent de constater :

- Un résultat excédentaire de fonctionnement de : 1.709.049,51 €
- Un résultat excédentaire de la section d'Investissement de : 3.030.802.26 €.

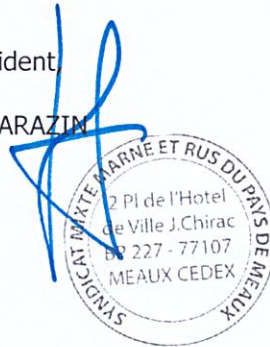
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, en section d'investissement, énoncés comme suit :

- Dépenses engagées reportées : 731.511,36 €
- Recettes engagées reportées : 0,00 €
- Solde des restes à réaliser : - 731.511,36 €

PRÉCISE que les restes à réaliser sont repris au Budget Supplémentaire du Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux 2026.

Le Président

Régis SARAZIN



La Secrétaire de séance

Marie LEAL

